

2017

La délinquance des jeunes libanais Les effets de la guerre civile

Ahmad Alami

Jinan University, alamiah@jinan.edu.lb

Follow this and additional works at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/aljnan>



Part of the [Applied Behavior Analysis Commons](#), [Peace and Conflict Studies Commons](#), and the [Personality and Social Contexts Commons](#)

Recommended Citation

Alami, Ahmad (2017) "La délinquance des jeunes libanais Les effets de la guerre civile," *Al Jinan الجنان*: Vol. 9 , Article 13.

Available at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/aljnan/vol9/iss1/13>

This Article is brought to you for free and open access by Arab Journals Platform. It has been accepted for inclusion in *Al Jinan الجنان* by an authorized editor. The journal is hosted on [Digital Commons](#), an Elsevier platform. For more information, please contact rakan@aarj.edu.jo, marah@aarj.edu.jo, dr_ahmad@aarj.edu.jo.

Ahmad El Alami

Faculté de pédagogie, Université Jinan

La délinquance des jeunes libanais

Les effets de la guerre civile

DOI: 10.33986/0522-000-009-011

L'objet de cette recherche est de montrer l'effet de la guerre civile qui semble durer toujours sur la délinquance de certains jeunes libanais et sur la «détérioration» des us et coutumes voire du sens civique.

Nous proposons de diviser notre étude en trois parties :

Les perspectives d'analyse de la délinquance

Les manifestations de la délinquance

L'impact des effarements belliqueux (la guerre civile et ses suites) sur la délinquance.

Les perspectives :

Définition juridique

La jurisprudence libanaise définit le problème de la délinquance et les jugements appropriés par plusieurs articles (1) inclus dans deux chapitres :

Le premier concerne les méthodes de rééducation

Le second définit ce qu'on entend par " mineur "

La rééducation ; les jugements de rééducation s'appliquent aux mineurs dont les âges varient entre sept et quinze ans (5). les jugements se divisent en <<procédés de protection>> et en <<procédés de rééducation>> or les procédés de protection consistent à confier le mineur à un protecteur ; père, même ou un membre de la famille. Alors que les procédés de rééducation consistent à enseigner le mineur dans un établissement = pénitencier ou école. On pourrait même lui apprendre un métier.

Détermination sociale et clinique :

La jurisprudence libanaise détermine la gravité de la conduite du "mineur" et précise les décisions à prendre à son égard en tenant compte de la gravité du crime et de l'âge du mineur.

A partir de ces considérations, le jugement socio-clinique dépasse l'acte pour étudier la personnalité de l'auteur et son milieu social.

Les théories modernes de la conduite perverse :

Les théories sociologiques :

La théorie des associations différentielles de Sutherland :

Pour ce sociologue, la délinquance est une conséquence de l'historique de la personnalité et de sa condition actuelle

A cet égard, il faut se référer à l'ouvrage de Sutherland: "Notions préliminaire de la criminologie" et plus particulièrement au chapitre intitulé : << théories sociales de la conduite criminelle >> (13) où il expose les étapes qui conduisent l'individu à la délinquance .

La théorie de Merton,R

Dans son ouvrage << La Théorie Sociale et les Structures sociales >>, Merton entame sa démarche en réfutant les explications psychologiques de la délinquance à travers des troubles psychiques et en se plaçant bien dans une optique sociale pure. Il analyse les origines sociales de la délinquance. Il procéda par une analyse de la structure sociale afin de décaler les raisons qui, poussent certains individus de la société vers une conduite délinquante.

Les théories psychologiques et psychanalytiques

Ces théories essaient de déceler les raisons de la délinquance à travers la personnalité, ses constitutions et la nature de ses forces agissantes.

Sigmund Freud : il essaie d'expliquer la délinquance par des motifs inconscients relatifs aux étapes de l'évolution de la << libido >> à travers le << ça >>, le moi et le surmoi , Il rappelle l'importance du "complexe d'Œdipe" et les conflits qui en résultent chez l'enfant que selon le poète anglais Wordsworths : " l'enfant est le père de l'homme " . Les conflits inconscients

se traduisent par des comportements relatifs à l'enfance de chaque homme. La délinquance a ses origines dans des complexes inconscients relatifs aux stades; buccale, sadique-anale, complexe d'Œdipe

Mélanie Klein :

Klein n'est pas d'accord avec Freud quant au complexe d'Œdipe.

L'enfant constitue une image de la mère et partant de lui-même. Selon Klein, l'enfant constitue une image de la mère et partant de lui-même à la suite de l'allaitement (image positive de la mère, si la mère fut heureuse et vice versa (bonne mère, mauvaise mère)

Selon Klein, l'image de la bonne mère fait bâtir une image positive de soi et par suite un <<Sur-moi>> tendre et aimable. Alors que l'image négative aboutit à la constitution d'une valeur négative de soi et d'un <<Sur-moi>> barbare et violent exerçant sa brutalité sur l'enfant.

Lagache. (22)

Pour Lagache, l'agression est liée au << narcissisme et est comme cette dernière elle est une relation « sado masochiste », relation de domination et d'obéissance , autrement dit le contraire de la tendresse et de la solidarité qui mène à " l'altruisme "

Lacan : (23)

Pour Lacan, la conduite délinquante a son origine dans un « dialogue violent », une tentative d'une relation avec l'autre par le biais de la violence physique ou matérielle: le délinquant essaie d'arracher à l'auteur sa reconnaissance : << s'ils ne m'aiment pas et ne me respectent pas, qu'ils aient peur alors de moi au moins; ainsi, seulement ainsi, le délinquant sentira qu'il existe, et sans ceci, le danger du sentiment << d'inexistence >> le menace bien.

Un bref aperçu de la spécificité de la société libanaise:

L'absence d'un concept de citoyen: le Libanais se définit d'abord par sa famille, en l'occurrence par l'appartenance à un parti politique-au cas où la famille est pauvre et démunie; ensuite par sa religion et enfin par sa localité

et sa région.

La société libanaise est sujette à des contradictions réelles: elle est individualiste avec comme corollaire l'importance de la condition sociale au détriment de la notion et de la partie et un certain laxisme au niveau de la corruption au sein de l'administration publique: ce qui constitue une incohérence à l'égard d'une société stable et cohérente et ébranle la collectivité, la fraternité et l'égalité. Cette situation est à l'origine d'un malaise chez le citoyen qui peut mener à une inquiétude voire une déstabilisation sociale: le citoyen se sent menacé... ce qui engendre une agressivité et à une violence sans limites. Il ne faut pas oublier les ingérences extérieures des voisins et des lointains, comme on est loin de la << Suisse de l'Orient >>. Et le Liban demeure un pays en voie de développement pour éviter le terme sous- développé.

M. Hijazi dit à ce propos : << La violence est le moment de l'explosion de la vérité latente au sein de la structure sous-développée. Si nous jetons un regard sur les sociétés sous-développées nous apercevons clairement l'existence de divisions intérieures qui est certaines >>.

Il ne faut pas oublier le rôle des milices dans stimulation et le justification de la conduite délinquante au Liban. Les milices libanaises sont la poignée militaire des partis politiques. Elles sont représentées par les jeunes: les hommes politiques ont tiré profit de leurs conditions sociales pauvres et les ont poussé à commettre des actes criminels pour réaliser les buts purement politiques.

Le rôle des guerres civiles dans la cristallisation et l'approfondissement du phénomène de la délinquance.

Les guerres civiles et les affrontements militaires ont eu leur impact en produisant des états psychiques troublés et ont fait naître dans le psychisme de l'individu le désir de vivre sa vie privée et ne pas compter sur un avenir ambigu: les liens moraux commencent ainsi à se dissoudre et à se relâcher donnant libre cours au mépris des anciennes mœurs, ainsi qu'aux actes immoraux en freinant les normes sociales en vigueur.

La violence et ses aspects

L'agressivité << est une charge et une menace pour l'équilibre psychique

et un motif qui pousse à avoir plusieurs comportements d'autodestruction; elle est en même temps une défense et un soulèvement contre les menaces provenant de l'extérieur (33), les formes de l'agressivité sont multiples >> comme elle n'a pas en tous les cas la même force et la même orientation.

La violence pourrait prendre un aspect symbolique sous forme d'une conduite délinquante ou l'aspect d'une "tension existentielle". Cette dernière commence timidement (violence réprimée) (34) et aboutit à une violence franche, symbolique et répressive.

La violence voilée :

Elle se développe avec une forte répression imposée de l'extérieur d'une part et avec le renforcement du sentiment de l'individu de son incapacité de s'y opposer d'autre part. Il se pourrait aussi que cette violence se dirige vers le soi (le Moi) : elle prend la forme de conduite soumise et des tendances auto-destructrices (auto-violence) une forme de culpabilité, d'une dévalorisation de soi qui se manifeste par la peur d'échouer, et une certaine souffrance existentielle (psychosomatique). Elle pourrait se diriger vers l'extérieur sous forme d'une résistance passive: on aspect le plus apparent : la paresse.

La violence symbolique et la conduite délinquante

La conduite délinquante a une signification symbolique : elle est le signe de l'intensité de l'agressivité latente se trouvant dans l'ensemble des rapports sociaux. Elle a pour cause le chômage, une carence dans l'insertion sociale dans les grandes villes. A ce propos il faut souligner la propagation des moyens " marginaux " qu'il faut suivre pour gagner sa vie : l'est un mélange d'activités légales et illégales. Dr Hijazi rappelle que << le concept "d'agression" contre la loi dans une société misérable n'est point clair et les règles morales ne sont pas du tout efficaces. >>

Les rapports : répression, fanatisme et fascisme :

Les répressions peuvent mener à un certain fanatisme, surtout lorsque ces répressions sont à l'encontre d'une communauté raciale, sociale ou religieuse

Certes, le fascisme est une forme de violence d'un Etat qui voudrait imposer un régime oppresseur et se sert des fanatiques et des chauvins pour

imposer ses lois : Il Oriente les endoctrinés à mener des actes terroristes et criminels contre des groupes ou des sociétés différents et vus comme menaçants. Le Liban est un exemple – pendant les guerres civiles et les affrontements confessionnels de ce virement. : la dictature de chefs de communautés religieuses et régionales et la délinquance étaient maître durant les guerres civiles : l'enlèvement, les attentats à la bombe, le vol, le cambriolage, le pillage, la fraude et l'exploitation et l'assant des prisons.

A ce propos, nous pouvons consulter les archives de la presse libanaise.

Il faut souligner la particularité de la société libanaise qui, en raison de son fond socio-culturel, a connu une prolifération de la violence et de la délinquance. La carence d'une autorité légale suprême à laquelle revient la gestion de la communauté humaine accentue les divergences et donne à l'hétérogénéité <<libanais>> un rôle négatif, destructif plutôt qu'enrichissant.

Une société non solidaire est catégoriquement une société anarchique où règne la violence et sévit la délinquance. Quand l'esprit de clan ou l'esprit tribal se substitue au patriotisme, la citoyenneté paraît troublée et l'altruisme disparaît

Quant au jeune délinquant libanais toutes les opinions attestent unanimement que sa délinquance a un caractère <<social>> et cela est dû à l'indisponibilité des conditions naturelles du développement et de l'adaptation .

Ce tableau soulève certains points importants

La relative constance du nombre des jeunes traduits en justice au courant des années (1963 – 1969)

Un bond numérique sensible pendant l'année 1965 où le nombre de condamnation remonte à 2290. En revanche les trois années suivantes ont connu une baisse dans le nombre des condamnations. si l'on prend le chiffre global quant au nombre des condamnations effectuées entre 1954 et 1962 nous allons nous apercevoir à quel point le phénomène en question est déconcertant, puisque le nombre de condamnations oscille autour d'une moyenne relativement constante de 1600 condamnations par an et cela de 1954 à 1966. Nous pouvons dire que la fluctuation dans les statistiques n'est pas directement liée à l'estimation du nombre des délinquants. Elle dépend plutôt du

degré d'intérêt porté à la lutte contre la délinquance. La conclusion à en tirer est que les chiffres indiqués sur le tableau ne révèlent pas la réalité de la déviation au Liban autant qu'elle témoigne du progrès acquis au niveau du contrôle des mineurs. Depuis le déclenchement de la guerre civile, nous avons remarqué une baisse énorme dans le nombre des condamnés qui est tombé à 22 vu la défaillance des services policiers et judiciaires.

La désagrégation de la famille ainsi que l'agitation du milieu social représentent les indices les plus manifestes sur la gravité de l'état de la délinquance. D'ailleurs l'entourage familial influence profondément la vie et l'éducation des jeunes. Il s'agit, bien évidemment de la première cellule fondamentale où se développe l'enfant. C'est au sein de laquelle que dès les deux premières années, la personnalité de l'enfant commence à se former. Pour cette raison il est nécessaire de lutter contre tous les handicaps qui ont trait à détruire les enfants à l'intérieur du << berceau >> familial. (49)

Question auprès des praticiens avec les Jeunes délinquants

Notre discussion des données statistiques nous a permis de dégager certains aspects essentiels inhérents au phénomène de la délinquance. Néanmoins, il reste des ombres que nous envisageons d'appréhendée par les biais.

Du « contact direct » avec des spécialistes. L'expérience pratique du cadre travaillant avec des délinquants leur a permis de former leur propre conception du phénomène.

Le choix des « témoins » a été motivé par plusieurs critères :

a. l'expérience pratique directe dans la travail avec les jeunes délinquants de toute catégorie. Il s'agit des procédures de recyclage (recherches et investigations) concernant leurs situations sociales et législatives) et d'éducation appropriée au sein des institutions de correction et de sauvegarde.

b. La durée de la période de travail avec les jeunes délinquants. Un minimum de temps paraît être indispensable pour pouvoir se former une idée fondée du phénomène des délinquances dans toutes ses complications.

c. Le scientifique, culturel et technique est en autre indispensable à une conception précise et claire du phénomène en question. En effet, il existe plusieurs perspectives et plusieurs points de vue sur la délinquance. Tout revient

à la formation du spécialiste interrogé.

Nous avons consulté des fonctionnaires appartenant à des secteurs différents : des juges de jeunes, des directeurs d'établissements officiels ou privés pour le recyclage des jeunes et la sauvegarde de l'enfance vagabonde, des éducateurs spécialistes et enfin des assistantes sociales.

Les questions posées portaient sur :

1- Les caractères généraux du phénomène de la délinquance :

a- Son ampleur et son intensité.

b- Sa distribution selon les districts, les régions et les âges.

c- Sa répartition selon les délits et les crimes.

d- Les traits distinctifs des jeunes délinquants.

2. Les causes

a- Les facteurs sociaux : portés et importance.

b- Les facteurs familiaux.

c- Les facteurs personnels.

d- Les possibilités de poursuites et de sauvegarde.

e- La législation actuelle concernant les jeunes critique et substitués.

f- Idée au proposition libre à communiquer.

-A partir de ce questionnaire nous avons pu regrouper grand nombre d'idée sur le réalité de la délinquance au Liban d'une façon général. Et surtout sur l'impact de la guerre civile.

Les résultats du sondage

-Déclaration unanime à propos de l'ampleur du phénomène qui dépasse de loin, dans la réalité, les statistiques officielles. Toutes les réponses ont mis en rapport la prolifération de la délinquance avec économique et culturelle dégradée. Les réponses ont aussi signalé la naissance d'une nouvelle délinquance au sein des milieux sociaux assez aisées.

On rattache la déviation soit à une anomalie soit à un laxisme des parents envers leurs enfants et plus généralement à une séparation entre parents et

enfants.

Les drames de la guerre et la crainte de l'avenir provoquent des états d'anxiété qui rendent la personne nonchalante et indifférente.

-Quant à la répartition du phénomène en fonction de l'âge nous avons appris de tous que la délinquance devient sérieusement grave vers l'âge de (15- 16 ans) et apparait vers l'âge de (8-10 ans). Elle se présente d'abord sous forme d'une mal-adaptation familiale et scolaire qui aboutit dans une étape ultérieure au vagabondage et à l'errance. A ce stade les jeunes de ce type sont facilement absorbés par les têtes de la délinquance qui leur assurent la sécurité, le logement et la nourriture.

- La plupart soulignent que nous avons affaire à un phénomène de déviation à caractère essentiellement social. Il apparait dans l'absence de la sauvegarde et de la protection de l'enfance qu'on résume dans le manque des conditions et des équipements permettant l'adaptation des jeunes tant au niveau social qu'au niveau scolaire et professionnel.

Dans ce sens, Jean Chasal affirme que les causes de la délinquance sont nombreuses, mais les importantes résident dans l'éclatement l'instabilité familiale. Les partiers-pent aussi par leur ignorance des bonnes règles de l'éducation. L'individu n'est jamais épargné de l'influence de son entourage. Et l'exode rural qui a pour conséquence la création de nouvelles agglomérations retirées dans les bidonvilles et les quartiers marginaux. Ce fléau crée des conditions de vie austères qui ébranlent l'unité et l'équilibre de la famille. D'où le manque de protection et de bienveillance au sein de telles familles qui engendrent une négligence vis-à-vis des valeurs morales et sociales.

-Les causes familiales sont principalement le décès, l'abandon du domicile conjugal, le divorce, la polygamie.

- l'indulgence pousse souvent la famille à quitter le foyer pour assurer ses besoins. Les enfants sont alors soit délaissés soit engagés dans la marche du travail restreint aux occupations marginales et activités illégales.

- Bouleversement de la famille et absence d'harmonie.

- Bouleversement psycho-social flagrant de l'un des deux à la fois (toxicomanie, prostitution, débauche, etc...) dû à une tentative de fuir une réalité

austère (incapacité du chef de famille d'assurer les besoins vitaux de sa famille à cause des difficultés financières, le chômage en est un aspect) une telle situation favorise l'alcoolisme et la toxicomanie et la débauche qui touchent les enfants et les parents à la fois.

En ce qui concerne la législation actuelle, il y a une unanimité pour dénoncer son insuffisance et son inadéquation. On insiste sur la nécessité de la soumettre à quelques rectifications fructueuses.

Une importance particulière est accordée aux conditions nécessaires à l'éducation et la rééducation :

- Promulgation de lois sur la sauvegarde et la protection de l'enfance.
- Promulgation du séjour dans les établissements de rééducation.
- Tenir compte davantage des considérations éducationnelles aux dépens d'une conception législative pure qui n'aborde les actes de délinquance qu'indépendamment du sujet.

* Les intéressés ont proposé de varier les établissements spécialisés pour assurer un recyclage recouvrant toutes les catégories :

- Rééducation des enfants turbulents et impérieux.
- Etablissements correctionnels
- Etablissements de protection
- Etablissements de sauvegarde
- Maisons de jaunes et d'accueil
- Clubs dans les quartiers.

*On a finalement appelé à ne pas distinguer entre l'éducation du délinquant et le développement du milieu naturel (famille, quartier et la réintégration rapide de délinquant dans la vie social normale.

IV- Synthèse

-D'après les données que nous avons extraites de diverses sources (statistiques- Opinions de spécialistes dans le domaine du recyclage, opinions des professeurs spécialisés en criminologie, se éducation et en droit, le questionnaire personnel à 250 jeunes délinquants) nous pouvons souligner le rôle

négatif de la guerre civile libanaise, déclenchée en 1975, dans la prolifération (quantité) et la diversification (qualité) du phénomène de la délinquance.

Donc, la guerre modifie les facteurs criminogènes traditionnels (les facteurs familiaux, économiques, professionnels, culturels et ethniques) et constitue en elle-même un facteur criminogène caractérisé par ses propres manifestations : le pillage, l'enlèvement, l'assaut des prisons, le lancement d'explosifs et les voitures piégées.

Les facteurs traditionnels :

a- Les conditions familiales

L'éclatement de la famille doit son achèvement à la défaillance paternelle soit par décès (assassinat), exode, abandon ou enlèvement.

- (60.000morts, 120.000 blessés, 6.000 handicapés, 12.000 orphelins, 800.000 sinistrés) (65).

B. Les conditions économiques :

- La livre libanaise a perdu plus de la moitié de sa valeur

- La fuite des capitaux étrangers (le secteur tertiaire) offre 60% du budget ou du revenu général.

- La hausse de l'indice des prix à la consommation aurait augmenté de (700%) tandis que les salaires n'ont augmenté que de 300%.

- L'arrêt des saisons touristiques dans un pays touristique comme le Liban (le tourisme qui représentait 20% du produit intérieur brut en 1974 (987 millions de livres) est pratiquement tombé à zéro).

- La destruction de la plupart des usines et la fermeture du reste a mis au chômage des millions d'ouvriers, (68% des usines détruites et 48% des ouvriers sont devenus sans travail (chômeurs).

- Les combats ont démolé le vieux centre commercial de Beyrouth (6milles magasins) ; les pertes matérielles globales du secteur commercial ont représenté (5 milliards de livres, soit plus de la moitié du revenu national du pays.

- Les entraves aux communications et à l'exportation ont fini par atteindre l'agriculture (les dégâts estimés à 6 millions de livres).

Conclusion générale

Dans cette étude nous avons tâché de dégager les caractéristiques principales du cadre social au sein duquel le phénomène de délinquance s'est activé. L'influence de la guerre civile Libanaise, tant sur le plan de sa « quantité », a été mise en relief. Le comportement délinquant est soumis à une double analyse. D'une part la dissection de la nature des infractions et d'autre part, la mesure de leur ampleur.

En effet le délinquance est un fait qui existait avant la guerre et qui ne cessera de persister. Tant qu'il y ait des frustrations qui affrontent l'individu. Néanmoins, dans l'histoire d'un société, des évènements peuvent avoir lieu et intervenir pour activité tel ou tel autre phénomène, déjà connu par l'institution sociale. La guerre a produit un « marasme existentiel » qui touche en profondeur la condition humaine et l'entoure d'un malaise venant à l'origine de la délinquance.

L'appréhension d'une question comme la délinquance ou la comportement agressif d'une manière générale ne se pose pas en termes de maîtrise du « mal ». le fléau doit être cerné et vole transféré en d'autre formes de comportement.

Ce sera une véritable fonctionnalisation de l'agressivité à des fins utiles.

Tothoul n'avait pas tort d'avancer dans l'introduction du livre « l'homme furieux » que : toutes les civilisations ont en commun une caractéristique principale à savoir le fait d'assimiler et cerner l'agressivité quelque soit la façon adoptée. L'idée qu'un groupe socioculturel se donne de l'agressivité se retrouve enracinée dans chaque individu depuis l'âge tendre. Toute éducation impliqué une certaine paganisation de l'agressivité. Elle apprend quand et comment il faut procéder pour l'atténuer ou inversement de quelle manière faudrait-il permettre son déchainement.

La violence est alors soit anarchique et destructive dans tous les sens, soit fondée et fonctionnalisée en vue d'une meilleure action vers le progrès.

Il serait alors, excitant de s'interroger sur l'attitude des gouvernements face à la délinquance (moyens investis pour y remédier).

« Les statistique signalent qu'en dépit de la baisse des natalités les taux

de délits commis par les jeunes va en croissance. En tout cas, ce problème ne peut être détaché de la gestion de la famille et de la collectivité.

En effet, on a affaire à un reflet direct de la vie moderne avec tous ses inconvénients. La perturbation économique et sociale, et le désagrément de l'édifice familial tant matériel que moral ont, entre autres, comme conséquence la dissolution des valeurs morales et sociales ».

D'où le laxisme à l'égard des jeunes. La majorité des cas de délinquance que nous avons examinée dans des conditions sociales précises (voir notre questionnaire) sont issus de milieux défavorisés.

Cependant, le critère matériel ne peut être retenu dans son exclusivité. Il est considéré à travers son influence sur le mode de vie dans le groupe (famille, quartier), sur l'état des relations conjugales et sur la manière dont les enfants sont élevée. La plupart des familles citées dans notre questionnaire et dans notre recherche statistique souffrent de la pauvreté et de l'analphabétisme. Elles avaient quitté la campagne pour s'installer dans les « bidonvilles » des grandes agglomérations où s'accumulent les obstacles qui ne font qu'éclater leur structure fragile. Certaines, seraient bouleversées, d'autres se seraient effondrées. La perturbation des relations parentales et l'échec de l'éducation des enfants situent le mineur dans un cadre anormal où la sauvegarde, la bienveillance et l'affectivité qui doivent lui assurer une évolution saine sont absents.

Le phénomène le plus grave promu par la guerre civile serait la désagrégation de la fonction paternelle, dans ses trois dimensions,102 qui soutient l'enfant dans son passage à la maturité par « l'identification » à cet idéal. La guerre civile a favorisé un aspect aberrant de l'image paternelle.

A. Le père est, dans certains cas, autoritaire et agressif à l'égard de son épouse et ses enfants, et devient donc une source d'ennui et de menace au lieu d'être la force protectrice et vigilante.

B. Le père peut apparaître manquer de rigueur voire négligent et orgueilleux. Dans ce cas encore, l'enfant ne peut s'identifier à une image correcte et valable. Il sera plutôt empêché d'atteindre son équilibre personnel.

C. Enfin le père apparaît faible sans pouvoir, perdant tout estime au point

de manifester une existence marginale au sein de la famille. L'enfant sera victime, en l'absence de l'autorité paternelle, de ses propres caprices qui ne rencontrent aucune limite. Dans le trois cas, l'enfant se trouve accaparé par l'ennui et la peur et sujet à la menace permanente provenant de l'image du père dans la famille. Le père qu'il soit autoritaire, laxiste au défaillant déblaie à ses enfants le terrain de la délinquance.

Et nous voyons qu'il existe une relation dialectique entre la délinquance et la guerre. Outre les facteurs externes dont il faut reconnaître l'effet, il faut bien souligner pour l'intérêt des Libanais. Bien appréhender les facteurs internes qui sont à l'origine de la violence (justification religieuses, ethniques et sectarismes).

La délinquance est le résultat d'une interaction entre plusieurs facteurs. La situation sociale anormale sa répercutait sur les relations conjugales et parentales qui de par leur désagrégation ne fournissent pas une atmosphère favorable à une bonne éducation. Les jeunes dans un milieu si malsain souffrent de troubles psychiques et contribuent à leur tour à l'agitation générale. La situation familiale et à fortiori la situation sociale tout entière s'engouffre dans un « marasme existentiel ». Par conséquent, l'adaptation des jeunes à leur propre milieu devient difficile voire impossible. A ce stade la force vivre de la nation serait engagée dans la délinquance. Il se développe, en puissance, une « bande » de futurs criminels. Selon R. Vouin et J. Léaute: «La délinquance juvénile et la délinquance récidiviste sont faces des mêmes troubles sociaux».

Même si de nos jours, l'espèce humaine n'est pas parvenue à mettre en place un système social parfait au point d'éliminer la misère, l'échec et le désespoir qui incitent à la violence, un grand effort doit être investi pour détruire la sources et les causes suffisantes à la prolifération de la violence. L'acufte de la délinquance au Liban ne doit pas le toucher. Les autres peuples doivent s'u intéresser et appuyer la lutte contre l'aggravation sans perdre de vue que la question ne peut, en fin de compte, être résolue que par les Libanais eux-mêmes, et ce avant toute considération. Ceux qui ont pour tâche de veiller sur la bonne conduite de la société Libanaise sont bien placés pour décréter les décisions politiques et promouvoir l'assistance sociale et l'éducation morale. Ceci nécessite, avant tout vu la multitude des tendances au Liban, un consensus général pour déblayer le terrain à un traitement sérieux des problème de

la « patrie blessée » et assurer des résultats fructueux.

La bonne volonté avec tout ce qu'elle peut impliquer est apte à créer « l'homme nouveau », si on reconnaît dès le départ, qu la capital de tout pays réside dans ses citoyens, on déduit que la création de cet homme nouveau signifie la construction de la patrie.

Notes de références

- 1- Voir le code pénal libanais 1960 Beyrouth, P :203.
- 2- L'article 237 du C.P.L.
- 3- L'article 238 du C.P.L.
- 4- L'article 119 (les procédés de protection) du C.P.L
- 5- L'article 118 (les procédés de la rééducation) du C.P.L
- 6- L'article 119 du C.P.L
- 7- L'article 120 du C.P.L
- 8- L'article 126 du C.P.L
- 9- L'article 130 du C.P.L
- 10- Hijazi Mustafa « les jeunes délinquants, Beyrouth, 1976. P :131 (en arabe).
- 11- Ibidem p :132
- 12- Ibidem p :79
- 13- E. Sutherland « Principes de criminologie, Paris, 1966, Cujas ; cite in « les jeunes délinquants ». P :81.
- 14- Robert M. « Eléments de théorie et de méthode sociologique, Paris, P ;on, cité par Hijazi M. Ibid.
- 15- Ibid P:88
- 16- Ibid P:90
- 17- Szabo D. “Déviance et criminalité”, Coll, U2, Parie A. Colin, 197 cité par ibid P :92.
- 18- Ibid P:96

19- Cité par AouGi Mustafa « théorie générale du crime en droit libanais, Beyrouth 1973 P :62 (en arabe)

20- Ibid P:67

21- Melanie Klein, Essais de psychanalyse, Paris, 1972, Peyot, P :378-385.

22- Lagache, « Psycho criminogène, actes du II congrès international de Criminologie, Tome 1 Paris, 1951, PUF

23- Lacan, ibid.

24- Noel Mailloux « jeunes sans dialogue », Pédagogie Psychosocial 14, Paris, Fleurus 1971 cité par (op cit) Hihazi M.

25- Debuyst (christian) et Julianne Joos, L'enfant at l'adolescent voleurs- Bruxelles, Dessart 1971 cité par (op. cit) Aougi M. P. 73.

26- Ibid P:82

27- Ibid P:54

28- Ibid P:60

29- Ibid P:75

30- Hijazi Mustafa « le sous-développement sociale » Bayrouth 1977, P :266.

31- Ibid P:267

32- Ibid P:268

33- Ibid P:270

34- Ibid P:271

35- Ibid P:272

36- Ibid P:273

37- Ibid P:279

38- Ibid P:280

39- Ibid P:281

40- Annaher: "Quotidien Libanais de langue arabe"

- N° : 12411, 6 mars 1975 p :14
- N° : 12525, 27 juin 1975 p :9
- N° : 12526, 2 Juillet 1975 p :14
- N° : 12526, 2 Juillet 1975 p :6
- N° : 12612, 17 octobre 1975 p :4
- N° : 12682, 7 janvier 1975 p :4
- N° : 12702, 13 février 1976 p :3
- N° : 12727, dim 14 mars 1976 p :8
- N° : 12611, jeudi 26 septembre 1975 p :4
- N° : 12722, mardi 9 mars 1978 p :4
- N° : 12650, 4 novembre 1975 p :6
- N° : 18719, 22 janvier 1976 p :2

41- Publication El-Ettichad pour la protection des jeunes Beyrouth, 1972
P :3-84-85.

42- G. Stefani, G. Levassuer- Droit pénal général et criminologie, Paris
1961, P :190

43- Op. cit :Et-Ettichad » p : 112.

44- Roger Merle- André vitu : traite de droit criminel Paris 1973, N :14-
P :43.

45- La police et le délinquance juvénile Kini et Bresiout le Caire 1970
P :276.

46- Op. cit :Et-Ettichad » p :58-59

47- Introduction de comportement criminel O. Khalife M. le Caire 1977,
P :137.

48- Debuyst (Christian) : Criminels et voleurs vécus Paris 1960. P :237-
238.

49- Op. cit :Et-Ettichad » p : 83- 84- 85.

50- G. Stefani, G. Levasseur et N, Jambu Merlin : Criminologie et science pénitencière - Paris 1976, N : 96, P :111.

51- Le documentation français « Guerre Civile au Liban N : 29, du 20 Aout 1976, P :26.

52- Op. cit « Principes de criminologie » p : 175

53- Cette rencontre a eu lieu entre le 2 et le 7 Aout, avec Dr. M.H et A.Z. spécialistes en psychologie.

- M.R. et A.A. juges de jeunes.
- A.A et I.H. directeurs d'établissement pour la recyclage des jeunes et la sauvegarde de l'enfance vagabonde.
- K.Z. et M.A. : Professeurs en éducation.
- S.R. et N.N : Assistante sociales

54- Rencontre du 4/2/1983.

55- Rapport de la délégation Libanaise au congrès des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture arabes, qui s'est tenu en Kuweit entre les 6 et 7 février 1977.

56- Ibidem

57- Fausto Antonini, L'homme furieux ; Paris Hachette 1970 Introduction par Gaston Bouthoul P :9.

58- Jean Pinatel ; Précis de sciences pénitencière, Paris 1945, P :268-274

59- Robert Vouin, Jacques léautes ; Droit pénal et Criminologie, Paris 1956, P :300.

60- Mission IRFED, Besoins et possibilités du Liban, trois tomes, Beyrouth, 1961.

61- Encyclopédie Delloz « Droit Criminel, Paris 1953.

62- Heri Gield : le criminalité juvéniel, Toulouse (1947)

63- Durkheim, Les règles de la méthode sociologique P.U.F. 14 e Edition cité par Roger Merle et André Vitu traité de droit criminel 2^e Ed. Cujas Paris 1973.

64- Jean Chazel : étude criminologique juvénile, Presse universitaire de France : Paris 1952. P :27-29

65- Op. cit. in « Rapport de la délégation libanaise » P :73.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- ANDREJEW Igor : « Le droit pénal comparé des pays socialistes » Paris. 1981.

-ANTONINI Fausto : « L'homme furieux ». Paris, Hachette 1970.

- AUBIN : « le dessin de l'enfant inadapté » Paris Privat 1970.

- AUGI Mustafa : « Etude comparé sur la délinquance juvénile au Moyen-Orient ». Publications des Nations Unies, New-York 1965.

- AUGI Mustafa : « La délinquance juvénile au Liban ». Publications de l'Université Libanaise. Institut des sciences sociales. Centre de recherche, Beyrouth 1970.

- AUGI Mustafa : « Théorie générale du crime en droit libanaise » Beyrouth 1973 (en arabe).

-AYYOUBI Mohamad : « L'interaction entre le F.S.I. et la société libanaise ». Thèse de Doctorat de III cycle.

Université de Bordeaux 1978.

- AZAR Antoine : « Le Liban face à demain ». Edition Librairie Orientale. Beyrouth 1978.

- BENASSAR : « Anatomie d'une guerre et d'une occupation » ; Evènement du Liban 1975-1978 ». Edition Galilée Paris 1978.

- BENJAMIN. R. : « Délinquance juvénile et société Anomique » Paris 1978.

- BOURGI Albert et WEISS Pierre : « Les complots libanais. Guerre au paix au preche-orient ». Collection « Tiers monde en bref ». Paris 1978.

- BISSOU Saadi : « Les tribunaux pour enfant ». édition Damas 1958.

- CHAMUSSY René : « Chronique d'une guerre. Le Liban 1975-1977 ». Edition deselée. Paris 1978.

- CHAZEL Jean : « Etude de criminologie ». Paris 1952.
- CHAZEL Jean : « L'enfant délinquant ». Paris 1953.
- CHAZEL Jean : « L'ordonnance du 2 février 1954 et son avenir ». Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé N :4. 1975.
- CHIDIAC Tannous : « Chronique de Notables du Mont-Liban » Document publié en 1958 (en arabe).
- DEBUTY Christian : «Criminels et valeurs vécues ». Paris 1960.
- DURAND.G : L'éducation physique et les sports dans la rééducation des jeunes délinquants ». Centre de formation et de recherche de l'éducation surveillée. Edition Cujas 1967.
- FREUD. A : « Le moi et les mécanismes de défense ». Edition Paris. P.U.F 1971.
- GIELB. Henri : « La criminalité juvénile ». Toulouse 1947.